

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 5 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	28 novembre 2023	Date d'affichage :	28 novembre 2023
------------------------------	------------------	---------------------------	------------------

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjointes, CHALANDON Edith, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : ROLLAND Yann, VERICEL Géraldine,

Secrétaire de séance : BOUCHARD Éric

DEL3/05-12-23 – SIEMLY : Contribution de la commune aux charges syndicales

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Président du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, précisant que par délibération du 2 octobre 2023, le bureau syndical a fixé le montant de la contribution des communes.

Monsieur le Maire ajoute que pour l'année 2024, la participation de la commune de Valeille est de 2.194,13 €.

Il précise que cette somme peut être recouvrée :

- soit par inscription au budget primitif 2024
- soit par recouvrement direct auprès des contribuables,

la commune étant maîtresse de son choix.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que la participation communale aux charges syndicales du Syndicat intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, sera en 2024, recouvrée auprès des contribuables.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
Éric BOUCHARD



Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20231205-DEL3_05-12-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023